# Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 2 septembre 2021 à Peyroules

### **FORMATION PLENIERE**

### Membres du comité syndical présents :

- Jean-Pierre BAGARRE, Aiguines
- Jean-Marie PAUTRAT, Allons
- Françoise DEBON, Bargème
- Jean-Marie WATTRELOT, Châteauvieux
- Yves CAMOIN, Comps sur Artuby
- Alin BURLE, Ginasservis
- Annick BATTESTI, La Bastide
- Raymonde CARLETTI, La Martre
- Christine NEURY, La Palud sur Verdon
- Jean-Paul ROUX, Le Bourguet
- Jean-Pierre HERRIOU, Moissac-Bellevue
- Romain COLIN, Moustiers Sainte Marie
- Claude GUERIN, Peyroules
- Jacques ESPITALIER, Quinson
- Gérard LAGARDE, Riez
- Magali STURMA-CHAUVEAU, Rougon
- Patrick ROY, Roumoules
- François GONDRAN, Soleilhas
- Paul CORBIER, St Julien du Verdon
- Luc DONNIER, Saint Jurs

### - Bernard CLAP, Trigance

- Caroline CAPE, Andon
- Alain DELSAUX, La Mûre-Argens
- Yana BREZINA, La Roque Esclapon
- Alain SAVARY, St Paul lez Durance
- Francette ANDRIEU, Seillans
- Bruno BICHON, Thorame-Basse
- Alain BARALE, Dracénie Provence Verdon Agglomération
- **Christophe BIANCHI**, Durance Luberon Verdon Agglomération
- Patrick VINCENTELLI, communauté de communes lacs et Gorges du Verdon
- **Michèle BIZOT-GASTALDI**, communauté de communes Alpes Provence Verdon
- Martine ZERBONE, ville porte de Draguignan
- Nathalie PEREZ-LEROUX, Conseil départemental du Var
- Marion MAGNAN et Claude BONDIL, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
- Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY-RICOURT, Georges BOTELLA, Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur

## 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2021 à Quinson

#### 2. Elections partielles du Bureau

Conformément aux statuts en vigueur les membres du Bureau ont procédé par collège à une élection partielle des membres du Bureau à effet d'élire :

- 2 représentants des conseils départementaux ayant adhéré au syndicat mixte au titre de l'objet charte. Ces délégués seront désignés par les membres du collège des départements.
- 2 représentants du Conseil régional. Ces représentants seront désignés par les membres du collège de la Région.

A l'issue des opérations de vote, ont été élus.es membres du bureau :

- Nathalie PEREZ-LEROUX, déléguée du département du Var
- Claude BONDIL, délégué du département des Alpes de Haute Provence
- Sophie VAGINAY-RICOURT, déléguée du Conseil régional Provence Alpes Côte d'azur
- Jean-Charles BORGHINI, délégué du Conseil régional Provence Alpes Côte d'azur

## 3. Modification de la composition du conseil d'exploitation de la régie

Suite au renouvellement des conseillers régionaux et départementaux, les membres du comité syndical à l'unanimité ont procédé à la modification de la composition du conseil d'exploitation de la régie qui s'établit ainsi :

	Le Président du Parc naturel régional du Verdon	
	titulaires	suppléants
Conseil régional (2 titulaires et 2 suppléants) :	Georges BOTELLA	Sophie VAGINAY
	Jean-Charles BORGHINI	David GEHANT
Conseil départemental 04 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Claude BONDIL	Marion MAGNAN
Conseil départemental 83 (1 titulaire et 1 suppléant) :	Nathalie PEREZ-LEROUX	Sébastien BOURLIN
Communes (6 titulaires et 6 suppléants) :	Jean-Pierre BAGARRE	Corinne PELLOQUIN
	Gérard LAGARDE	Arlette RUIZ
	Romain COLIN	Yves CAMOIN
	Magali STURMA-CHAUVEAU	Patrick VINCENTELLI
	Philippe MARANGES	Antoine FAURE
	Michèle BIZOT-GASTALDI	Joëlle TEBAR

## 4. Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Suite au renouvellement des conseillers régionaux et départementaux, les membres du comité syndical à l'unanimité ont procédé à la modification de la composition de la commission d'appel d'offres qui s'établit ainsi :

Président de la CAO	- Bernard CLAP, Président
Titulaires	- Jean-Charles BORGHINI
	- Bruno BICHON
	- Alain THOUROUDE
	- Léna MOUNIER
	- Gérard LAGARDE
Suppléants	- Jean-Paul ROUX
	- Morgan MARTIN
	- Yves CAMOIN
	- Liliane MONTALAND
	- Olivier MERABET

## 5. <u>Décisions modificatives n° 1 aux budgets primitifs</u>

Les membres du comité syndical ont approuvé les décisions modificatives aux différents budget, ayant pour objet d'inscrire des opérations dont les financements n'étaient pas acquis lors de l'élaboration des budgets primitifs.

Pour affichage, Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales A Moustiers Sainte Marie, le 9 septembre 2021



